

<b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE</b>  <b>Séance du 9 décembre 2020</b>	Envoyé en préfecture le 15/12/2020 Reçu en préfecture le 15/12/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20201209-CIAS_51_2020-DE
<b>Nombre de Conseillers :</b>  En exercice : 17 Présents : 12 Absents : 5 Pouvoirs : 2 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0  <b>N° CIAS-51/2020</b>	L'an deux mille vingt, le <b>9 décembre à dix-neuf heures</b> , le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur André-Gilles Chatagnat</b>  <b>Date de convocation</b> : 3 décembre 2020  <b>Présents</b> : Mesdames Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Sandrine TASSET (visio-conférence) ; Messieurs Andre-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL.  <b>Absents excusés</b> : Mesdames Carole BRETON (pouvoir à M. CHATAGNAT), Isabelle DREVET, Céline FILET, Marie-Antoinette SIMON (pouvoir à Mme FIGUET), Monsieur Paul RANNARD.  M. Joseph TRAVAIL est désigné secrétaire de séance.	

**OBJET : FINANCES – EHPAD - Décision modificative n°3 au budget annexe du CIAS Usse et Rhône.**

Afin d'ajuster la dotation de soins 2020 (2<sup>ème</sup> dotation complémentaire),

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

**ADOpte ET APPROUVE** la décision modificative N°3 sur le Budget annexe 2020 CIAS Usse et Rhône telle que présentée soit

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>EXPLOITATION</b>				
D-6066 : Fournitures médicales	0.00 €	15 221.83 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 221.83 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-641188 : Autres indemnités	0.00 €	12 511.21 €	0.00 €	0.00 €
D-64138 : Autres indemnités	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel</b>	<b>0.00 €</b>	<b>24 511.21 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-735111 : EHPAD et PUV-AM-héberg perm résidents affiliés à sécu	0.00 €	0.00 €	0.00 €	39 733.04 €
<b>TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>39 733.04 €</b>
<b>Total EXPLOITATION</b>	<b>0.00 €</b>	<b>39 733.04 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>39 733.04 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>39 733.04 €</b>		<b>39 733.04 €</b>

**CHARGE** les services de procéder aux écritures comptables qui s'imposent

**Pour le Président, par délégation  
Le Vice-Président,  
M. André-Gilles CHATAGNAT**



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*